

Xylella : reprise progressive du commerce végétal en Corse

Les professionnels peuvent à nouveau demander des dérogations pour introduire des végétaux dans l'île, comme cela se faisait avant la découverte de la bactérie en juillet dernier et pourront aussi écouler leur stock

Les termes sont compliqués, les procédures tout aussi complexes. Pourtant, dans son application, la Corse devra bien s'efforcer de suivre les normes européennes qui entrent en vigueur s'agissant de la xylella fastidiosa. Pour ce faire, l'Etat veille au grain pour ainsi parer un nouvel orage en matière sanitaire.

En cinq points, dans un communiqué de deux pages, la préfecture revient sur ce qui a été fait, ce qui va être fait, de quelle manière et ce qui ne pourra plus se faire.

En tête des autorisations : *"La reprise de l'introduction dérogatoire de végétaux en Corse"*. Reprise progressive et soumise à de multiples contrôles aurait été plus juste, même s'il s'agit tout de même d'une avancée considérable pour les professionnels qui, depuis le 22 juillet, se trouvent clairement en difficulté à la suite de cet embargo végétal. Mais l'espace Schengen ne peut se départir des lois qui le régissent.

Ainsi, *"de nouvelles demandes de dérogation peuvent être introduites, mais seulement au bénéfice des professionnels"*, cadre David Myard, directeur de cabinet du préfet.

Par écrit, il est notifié que des analyses seront faites par les DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations). *"Les examens, destinés à autoriser ou refuser ces dérogations, seront durcis et la traçabilité en aval sera renforcée"*, préside-t-on du côté de la préfecture. *"Le dé-*



La Corse devra s'efforcer de suivre les normes européennes qui entrent en vigueur s'agissant de la xylella fastidiosa. Pour ce faire, l'Etat veille au grain pour ainsi parer un nouvel orage en matière sanitaire.

/ ARCHIVES CORSE-MATIN/ALAIN PISTORES

lai d'instruction de ces demandes de dérogation a d'ailleurs été rallongé, de 96 heures, nous passons à cinq jours", souligne David Myard.

Selon lui, si l'île n'est pas à l'aune d'une catastrophe écologique, la situation est tout de même assez grave pour que de telles mesures soient mises en place.

"Soutien apporté aux entreprises en difficulté"

Une mesure qui intervient aussi et surtout à la suite de la grogne des pépiniéristes. Pour leur permettre de sortir un peu plus la tête de l'eau, la préfecture a aussi prévu une autorisation de la circulation des végétaux. *"Il y aura des zones délimitées pour cela. Près de 90 professionnels, ont dû conserver depuis juillet des plants. Cette autorisation leur permettra notamment de vendre ces végétaux en stock"*, ajoute David Myard. Une décision, là aussi, soumise à plusieurs contrôles.

"Il faut que le site autorisé à faire circuler des végétaux réponde à des critères rigoureux", explique le communiqué. Une inspection, des prélèvements, et un suivi réguliers sont d'ailleurs envisagés.

Dans une logique économique, *"un soutien sera apporté aux entreprises en difficulté par les services de l'Etat"*. L'interlocuteur unique sera la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

J.-F. COLONNA

jcolonna@corsematin.com